



COOPÉRATION CAMEROUN / BANQUE MONDIALE



LA BANQUE MONDIALE

IBRD • IDA | GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE



PADESCE

Projet d'Appui au Développement de l'Enseignement
Secondaire et des Compétences pour la Croissance et l'Emploi

Ensemble pour un
"Cameroun *des Compétences*"

**LE MÉCANISME COMPÉTITIF DE
DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES**

SKILLS DEVELOPMENT FACILITY

DECLARATION D'ENGAGEMENT

Organisation candidate : _____

A : MCDC - PADESCE

1. Nous reconnaissons et acceptons que le Mécanisme Compétitif de Développement des Compétences du PADESCE ne finance les projets qu'à ses propres conditions, qui sont déterminées par la Convention de Financement conclue entre le Gouvernement du Cameroun et la Banque mondiale. En conséquence, il ne peut exister de lien juridique entre le MCDC et notre organisation, nos sous-traitants aux termes du contrat. Le PADESCE conserve la responsabilité exclusive de la préparation et de la mise en œuvre des processus d'appel à projets et de l'exécution du Contrat.
2. Nous attestons par la présente que nous ne sommes pas, qu'aucun des membres de notre organisation ou de nos représentants légaux, y compris nos sous-traitants aux termes du Contrat, dans l'une des situations suivantes :
 - ☞ en faillite, en liquidation ou cessation d'activités, en règlement judiciaire, sous séquestre, en restructuration ou dans toute situation analogue ;
 - ☞ condamnés par un jugement définitif ou une décision administrative définitive ou faisant l'objet de sanctions financières de la part des organisations légales pour participation à une entreprise criminelle, blanchiment d'argent, infractions liées au terrorisme, travail des enfants ou traite des êtres humains ;
 - ☞ condamnés par une décision judiciaire définitive ou une décision administrative définitive d'un tribunal, des autorités nationales pour pratique punissable dans le cadre d'un appel d'Offres ou de l'exécution d'un Contrat ou pour une irrégularité quelconque affectant les intérêts financiers nationaux ;
 - ☞ faisons pas l'objet d'une résiliation prononcée à nos torts exclusifs au cours des cinq dernières années du fait d'un manquement grave ou persistant à nos obligations contractuelles lors de l'exécution d'un Contrat, sous réserve que cette sanction n'ait pas fait l'objet d'une contestation de notre part en cours ou ayant donné lieu à une décision de justice infirmant la résiliation à nos torts exclusifs ;
 - ☞ dans la situation de n'avoir pas rempli les obligations fiscales en vigueur ;
 - ☞ faisons pas l'objet d'une décision d'exclusion de la Banque mondiale ou de toute autre banque multilatérale de développement;
 - ☞ coupables de fausses déclarations en fournissant les renseignements exigés comme condition préalable à la participation à la présente procédure d'appel à proposition de projets.
3. Nous attestons par les présentes que ni nous, ni aucun des membres de notre organisation ou de nos sous-traitants aux termes du Contrat, ne sommes dans l'une ou l'autre des situations de conflit d'intérêts suivantes :
 - ☞ avoir une relation d'affaires ou de famille avec du personnel du PADESCE impliqué dans le processus des appels à propositions de projets ou dans la supervision du Contrat en résultant, à moins que le conflit d'intérêts qui en résulte n'ait été porté à l'attention du PADESCE et résolu à sa satisfaction ;
 - ☞ être contrôlés par, ou contrôler un autre Candidat ou soumissionnaire, ou être sous contrôle commun avec un autre Candidat ou soumissionnaire, ou recevoir ou accorder des subventions directement ou indirectement à un autre Candidat ou soumissionnaire, avoir le même représentant légal qu'un autre Candidat ou soumissionnaire, maintenir des contacts directs ou indirects avec un autre Candidat ou soumissionnaire, qui nous permettent de disposer ou de donner accès aux informations contenues dans les candidatures ou offres respectives, influencer celles-ci ou influencer les décisions du Comité d'allocation des Fonds du MCDC ;
 - ☞ être engagés dans une activité de prestations de conseils, qui, de par sa nature, peut être en conflit avec les missions que nous effectuerions pour le PADESCE ;
4. Si nous sommes une entité publique et que nous participons à un appel à projet, nous certifions que nous jouissons d'une autonomie juridique et financière et que nous exerçons

nos activités conformément aux lois et règlements commerciaux.

5. Nous nous engageons à porter à l'attention du PADESCE, tout changement de situation concernant les points 2 à 4 ci-dessus.
6. Dans le cadre du processus des appels à proposition et de l'exécution du Contrat correspondant :
 - ☞ ni nous, ni aucun des membres de notre organisation, ni aucun de nos sous-traitants aux termes du Contrat, n'avons engagé ou n'engagerons de pratique condamnable pendant le processus et dans le cas où un Contrat est attribué, nous n'engagerons aucune pratique condamnable pendant l'exécution du Contrat ;
 - ☞ nous nous engageons à nous conformer et à nous assurer que nos sous-traitants et nos principaux fournisseurs aux termes du Contrat, respectent les normes internationales en matière d'environnement et de travail, conformément aux lois et règlements applicables au Cameroun et aux conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT)¹ et aux traités internationaux sur l'environnement. Nous mettrons de plus en œuvre des mesures d'atténuation des risques environnementaux et sociaux spécifiées dans les plans de gestion environnementale et sociale pertinents ou d'autres documents similaires fournis par le PADESCE et, dans tous les cas, mettrons en œuvre des mesures visant à prévenir l'exploitation et les abus sexuels et la violence fondée sur le genre.
7. Dans le cas d'attribution d'un Contrat, nous, ainsi que tous les membres de nos partenaires et sous-traitants aux termes du Contrat, (i) fournirons, sur demande, des informations relatives au processus d'appels à projets et à l'exécution du Contrat et (ii) autoriserons le PADESCE ou un agent désigné, à examiner les comptes, dossiers et documents concernés, à permettre des contrôles sur place et à assurer l'accès aux sites et aux projets concernés.
8. En cas d'attribution d'un Contrat, nous, ainsi que tous nos partenaires et sous-traitants aux termes du Contrat, nous nous engageons à conserver les dossiers et documents susmentionnés conformément au Droit Applicable, mais en tout état de cause pendant au moins deux ans à compter de la date d'exécution du Contrat ou de sa résiliation. Nos opérations financières et nos états financiers sont soumis à des procédures de contrôle conformément à la loi applicable. Nous acceptons de plus que nos données (y compris les données personnelles) générées dans le cadre de la préparation et de la mise en œuvre du projet et de l'exécution du Contrat soient stockées et traitées.

Nom : _____ En tant que : _____

Dûment habilité à signer pour et au nom de _____

Signature : _____ En date du : _____

¹ Dans le cas où les conventions de l'OIT n'ont pas été pleinement ratifiées ou mises en œuvre au Cameroun, le Candidat, le soumissionnaire proposera et appliquera, les mesures appropriées dans l'esprit desdites conventions de l'OIT concernant a) les revendications des travailleurs concernant les conditions et modalités de l'emploi, b) le travail des enfants, c) le travail forcé, d) les syndicats et e) la non-discrimination.